

Ils fulminent contre la clope



LOI SUR LA SANTÉ ► 139 médecins, 18 pharmaciens et de nombreux politiciens montent au front pour soutenir l'interdiction de fumer dans les lieux publics qui sera soumise aux Valaisans le 30 novembre prochain.

JEAN-YVES GABBUD

Les Valaisans devront dire s'ils acceptent ou non la nouvelle loi sur la santé. Point central de la discussion: l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Hier, le comité favorable à cette loi a donné une conférence de presse. Il est présidé par le professeur Jean-Marie Tschopp, directeur du centre valaisan de pneumologie. Son comité de soutien est constitué de 139 médecins et 18 pharmaciens, ainsi qu'une trentaine de parlementaires cantonaux.

Les dégâts du tabagisme

Le professeur Tschopp s'engage dans ce combat «parce que je vois tous les jours les dégâts provoqués par le tabagisme». Il s'insurge: «Ceux qui ne veulent pas fumer ne sont pas protégés, alors que l'on sait que nous avons affaire à un produit toxique. Une cigarette c'est 30 secondes de bouffées actives, mais c'est dix minutes d'émission.» Donc dix minutes de fumée passive. Fumée passive qui provoque «1000 décès chez les non-fumeurs par an en Suisse, dont 68 dus à des cancers des poumons, 920 à des maladies cardiovasculaires et 9 morts subites de nourrissons.» Son confrère, le professeur Hubert Varonier, pédiatre et allergologue, confirme: «Même les fœtus fument, lorsque leur maman est exposée à la fumée passive! Les bébés des femmes enceintes non fumeuses, mais exposées à la fumée passive, ont un faible poids à la naissance. Après leur venue au monde, ces enfants accusent souvent des retards de crois-



«En Suisse, la fumée passive provoque 1000 décès par an chez les non-fumeurs»

PR JEAN-MARIE TSCHOPP

DIRECTEUR DU CENTRE VALAISAN DE PNEUMOLOGIE



«La fumée du tabac n'est pas une simple gêne, c'est un véritable poison»

ALBERT BÉTRISEY

DÉPUTÉ

sance et une susceptibilité accrue aux infections. Le tabagisme passif a été identifié comme l'un des facteurs de la mort subite du nourrisson.»

Contre-arguments

Le comité en faveur de la loi sur la santé connaît les arguments avancés par les adversaires de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics et les combat. L'interdiction est-elle une atteinte à la liberté individuelle? Le député Albert Bétrisey rétorque: «Les fumeurs n'ont plus cette liberté individuelle. Entre 60 et 70% des fumeurs souhaitent arrêter de fumer et n'y arrivent pas, car ils ont perdu la possibilité d'effectuer ce choix du fait de leur interdiction.»

blème économique? Charles-André Rey, restaurateur à Crans-Montana, est venu apporter son témoignage.

«Pendant une année, j'ai mis en place une partie sans fumée dans mon établissement. J'ai eu beaucoup d'échos positifs. Puis, tout mon restaurant est devenu non-fumeur, ce qu'il est depuis trois ans. J'ai eu de très nombreux retours positifs, même de fumeurs. Les réactions négatives ont été rares.»

Décision le 30 novembre

Il n'a pas noté de baisse de chiffre d'affaires. Il estime même que les consommateurs étrangers sont très ouverts face à l'interdiction. «Aujourd'hui, beaucoup de clients viennent de pays où la fumée est interdite dans les lieux publics. Ils ne sont plus prêts à accepter de supporter la fumée chez nous.»

Les Valaisans diront s'ils le sont ou non le 30 novembre prochain.

Les adversaires évoquent un nouveau pas dans les interdictions liées au domaine de la santé. La fumée freinée aujourd'hui, la fondue et le verre de blanc demain? «Je n'ai jamais entendu parler de quelqu'un atteint dans sa santé à cause de la «fondue» passive. Lorsque quelqu'un boit un verre d'alcool, il n'en verse pas la moitié dans le gosier de son voisin...» commente le professeur Hubert Varonier qui poursuit: «Il n'est pas question d'interdire aux gens de fumer chez eux, mais on leur demande de ne pas enfumer le reste de la planète.»

Economiquement viable

L'interdiction de la fumée dans les établissements publics va-t-elle provoquer un pro-